

Compte rendu du conseil municipal du jeudi 28 août 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de COLIGNY s'est réuni, en séance publique, le jeudi vingt-huit août deux mil vingt-cinq à vingt heures à la mairie de Coligny sous la présidence de Madame Agnès Poncet, Maire adjoint.

Date de convocation : 21 août 2025.

Etaient présents : Mmes Agnès Poncet, Marie-Pierre Lahaye, Laurence Poncin, Fabienne Subtil et Ms Bernard Piroux, Eric Bernadac, Jérôme Moulon, Christophe Lefevre, Bernard Emeraud, Franck Jantet et Guy Cuminet.

Secrétaire de Séance : M. Eric Bernadac

Était absent : M. Bruno Raffin qui a donné pouvoir à M. Bernard Piroux

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 3 juillet 2025

Le compte-rendu du conseil municipal du 3 juillet 2025 est validé à l'unanimité.

- Devis Sirène mairie

Madame Poncet rappelle aux conseillers municipaux le devis de « Horloges Plaire sas » d'un montant de 1 849.92 € TTC pour la remise en service de la sirène d'alarme, utilisable en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde.

Le devis comprend la mise en place d'une horloge de commande à la mairie pour le déclenchement et l'installation de la commande dans les bureaux de la mairie.

Un 2nd devis a été demandé pour la même installation avec un déclenchement par TPH, il est chiffré à 2 086.51 € TTC.

Le conseil municipal valide le devis de 1 849.92 € TTC.

- Bois : demande subvention sylv'acres parcelle 37

M. Piroux, explique qu'un dossier de demande d'aide au titre des aide Sylv'acres – 2025 peut être déposé.

Les travaux en question sont ceux qui permettront le cloisonnement d'exploitation et l'entretien au broyeur de ceux existants afin de faciliter l'exploitation future de la parcelle 37.

Département	Commune	Section	Numéro	Surface (en hectare)	Itinéraire technique (1, 2, 3 ou 4)	Type d'opération sylvicole
01	COMMUNE DE COLIGNY	OD	230-231 232	2.96 -3.12 3.24	1	Matérialisation de cloisonnements d'exploitation à la peinture et broyage des cloisonnements d'exploitation

- Montant de la demande d'aide

Taux d'aide (applicables sur les montants hors taxe (HT)) :

- ☒ 50 % en forêt publique
☐ 70 % en forêt privée

Itinéraire technique (1, 2, 3 ou 4)	Type d'opération sylvicole	Unité de Gestion concernée	Surface travaillée ou parcourue (en hectare)	Devis estimatif des travaux (€ HT)	Plafond PST (€ HT)	Montant de l'aide demandée
1	Matérialisation de cloisonnements d'exploitation la peinture	37	9.12	2126.33	1200	1063.165
1	broyage des cloisonnements d'exploitation	37	9.12	2413.33	1200	1206.665
Total			9.12	4539.66	1200	2269.83

Après avoir ouï l'exposé, le conseil municipal :

- DIT AVOIR PRIS CONNAISSANCE des aides pouvant être sollicitées dans le cadre de « Coligny – aides sylv' acetes ».
- AUTORISE le Maire à déposer la demande d'aide pour les travaux de décroissement chiffrés à 4 000.00 € HT dont le montant d'aide sollicitée s'élève à 2 000.00 €.

- SCOT : arrêt projet

Le conseil municipal prend connaissance de la délibération du 7 juillet 2025 relative à l'arrêt du projet SCOT -AEC de Grand Bourg agglomération et n'émet aucun avis.

- Parcelle ZH 44 : demande de location

Mme Macon a sollicité la commune pour la mise à disposition du terrain cadastré ZH 44 que la commune vient d'acheter pour y mettre ses chevaux. Elle n'est pas déclarée à la chambre d'agriculture, elle clôturera le terrain avec une clôture électrique.

Le conseil n'est pas opposé à cette location mais dit que le service juridique de GBA soit saisi afin d'établir l'acte le plus adapté pour ce type de location et pour définir le prix.

Il faudra bien préciser que le terrain peut être mis à disposition des associations organisatrices de grosses manifestations (style Foire Bressane, course de côte....) → parking.

- Centre de loisirs de Marboz : participation

M Cuminet explique qu'aucune décision ne sera prise aujourd'hui quant à la participation de la commune aux frais de gestion du centre de loisirs au prorata des heures et des enfants de Coligny qui le fréquente (somme égale à 40 % du coût réel). M Cuminet souhaite déjà rencontrer les représentants de Marboz pour en parler et ensuite entamer un débat sur le principe de participation avec les communes dont les enfants fréquentent le centre de Coligny. Au sein du conseil, les avis divergent sur la bonne volonté des différentes municipalités sur ce sujet.

- Ecole : somme allouée pour sorties pédagogiques

→ conseil d'octobre après étude par commission scolaire

- Dates des prochains conseils municipaux

- ⇒ 2 octobre 2025
- ⇒ 13 novembre 2025
- ⇒ 11 décembre 2025

*** Questions diverses**

- Frais de ménage de salle des fêtes suite à la Foire Bressane

Lors de la foire Bressane, il y a eu un couaqué entre l'association et le traiteur/prestataire qui a occupé la salle des fêtes. Le ménage n'a pas été fait. La commune a été obligée de faire appel à une contractuelle pour le ménage. Du fait de l'état de la salle, la personne a fait 11 h pour un coût pour la commune de 230€ charges comprises.

- CITEO : achat poubelles tri + convention

Ms Cuminet et Pauget ont travaillé sur le dossier Citéo, suite aux versements des subventions (environ 1 600 € sur 1 an et demi), ils proposent que 2 poubelles tri soient achetées et mises en place devant la mairie et sur la place. Le reste à charge est estimée à 600 €. Le conseil municipal valide cette action, et autorise le Maire à signer le bon de commande.

- RASED géré par le Sivos de St Trivier de Courtes

La convention avec le Sivos de St Trivier de Courtes est à renouveler. Une participation des communes est demandée au prorata des heures d'intervention à l'école de Coligny. La dernière participation financière date de 2018 : 787.31 €. La commission scolaire étudiera le dossier pour le présenter au conseil municipal du mois d'octobre.

- La voie des Colporteurs

Présent le 17 août sur la place des Tilleuls, il n'y a pas eu énormément de publicité faite en amont pour mobiliser les Colignois. Malgré cela, Mme Poncet qui s'y est rendue précise qu'il y avait du monde, mais peu de Coligny.

- Etang de Fougemagne

M. Jantet questionne sur le devenir de la cabane, il lui est précisé que lors d'un des derniers conseils, il avait été décidé d'entamer sa rénovation avec les chantiers jeunes avec GBA en 2026. Le principe que 8 à 10 jeunes encadrés par un adulte fassent les travaux ; ils sont rémunérés 200 €. La commune doit fournir le repas du midi.

- Vogue

Les personnes qui auront la charge de la signalisation de la circulation pour le feu d'artifice sont :

- M Christophe Lefevre
 - M Bernard Piroux
 - M Franck Jantet.
- ⇒ M. Pauget leur donnera l'heure de mise en place

La séance est levée à vingt et une heures trente minutes.

Pour Le Maire
La Maire-adjoint
Agnès Poncet

